

# Droit constitutionnel suisse

Fondements, institutions  
et défis

Luc Gonin

Docteur en droit, chargé de cours à l'Université de Fribourg,  
chargé d'enseignement à l'Université de Neuchâtel

# TABLE DES MATIÈRES

<b>SOMMAIRE</b>	<b>IX</b>
<b>ABRÉVIATIONS</b>	<b>XIII</b>
<b>INTRODUCTION</b>	<b>1</b>
<b>1<sup>ÈRE</sup> PARTIE : ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX</b>	<b>3</b>
<b>I. Rôles d'une Constitution libérale et démocratique</b>	<b>3</b>
1. Fondement d'une entité politique	3
2. Limitation du pouvoir	3
A. Par la séparation des pouvoirs	3
B. Par les droits fondamentaux	4
3. Expression de la volonté commune	5
4. Source possible de stabilité politique et de pacification des relations sociales	6
5. Rempart potentiel contre l'arbitraire	7
<b>II. Nature d'une Constitution libérale et démocratique</b>	<b>8</b>
1. Propos introductifs	8
2. Ordre/norme	8
3. Descriptif/axiologique	9
4. Modèles possibles	9
5. Le choix constitutionnel helvétique	11
6. Dernières précisions terminologiques	11
A. Propos liminaires	11
B. Constitution au sens formel	12
C. Constitution au sens matériel	12
D. Potentielles discordances	12
<b>III. Pouvoir constituant</b>	<b>13</b>
1. Propos liminaires	13
2. Pouvoir constituant originaire	13

3.	Pouvoir constituant dérivé	14
4.	Pouvoir constituant surdérivé	15
<b>2<sup>ÈME</sup></b>	<b>PARTIE : APERÇU D'HISTOIRE CONSTITUTIONNELLE SUISSE</b>	<b>19</b>
<b>I.</b>	<b>La situation avant 1798</b>	<b>19</b>
<b>II.</b>	<b>De 1798 à 1848</b>	<b>21</b>
<b>III.</b>	<b>De 1848 à 1874</b>	<b>24</b>
<b>IV.</b>	<b>De 1874 aux marches de la révision totale de 1999</b>	<b>25</b>
<b>V.</b>	<b>La révision totale de 1999 et ses suites</b>	<b>28</b>
<b>3<sup>ÈME</sup></b>	<b>PARTIE : FONDEMENTS DE LA SUISSE MODERNE</b>	<b>31</b>
<b>I.</b>	<b>Propos liminaires</b>	<b>31</b>
<b>II.</b>	<b>Le fédéralisme</b>	<b>31</b>
1.	Fédéralisme territorial et communautariste	31
2.	La notion de Canton suisse	34
A.	Origines, nombre et anciens demi-Cantons	34
B.	Égalités absolue et relative	35
C.	Collaborations intercantionales	36
D.	Participation des Cantons à la vie fédérale	37
E.	Cantons et fédéralisme d'exécution	39
F.	Liberté d'organisation encadrée	39
G.	Création d'un nouveau Canton et modification de territoires	41
3.	La répartition verticale des compétences dans un État fédéral	43
A.	Problématique et solutions possibles	43
B.	La solution retenue par la Suisse	44

C.	Attributions de compétences à l'État fédéral et fédéralisme d'exécution	45
D.	Conflits de répartition et solutions possibles	47
a.	Les solutions envisageables en cas de conflit	47
b.	La solution retenue par l'ordre constitutionnel en Suisse	48
E.	Fédéralisme, interprétation législative et épuisement de la matière	50
F.	Des pouvoirs implicites	51
G.	Fédéralisme et voies de droit	52
<b>III.</b>	<b>La démocratie suisse</b>	<b>53</b>
1.	Définitions	53
A.	La notion de démocratie	53
B.	La notion de démocratie représentative	55
C.	La notion de démocratie directe	55
D.	Le modèle suisse	55
2.	Le cœur de la démocratie : le corps électoral	56
A.	Le corps électoral fédéral	56
B.	Les corps électoraux cantonaux	57
3.	Les instruments démocratiques suisses	60
A.	L'élection – instrument de démocratie représentative	60
B.	Les instruments de démocratie directe	60
a.	Propos liminaires	60
b.	L'initiative populaire	61
ba.	<i>Éléments généraux</i>	61
bb.	<i>L'initiative tendant à la révision totale de la Constitution</i>	62
bc.	<i>L'initiative tendant à la révision partielle de la Constitution</i>	63
c.	Le référendum	67
ca.	<i>Propos introductifs</i>	67
cb.	<i>Caractéristiques du référendum en Suisse</i>	68
cc.	<i>Le référendum facultatif</i>	69
cd.	<i>Le référendum obligatoire</i>	70

<b>IV. Droits fondamentaux</b>	<b>72</b>
1. Propos liminaires et définition	72
2. Fonctions	72
3. La notion de droits de l'homme	73
4. Points spécifiques	75
A. Relative indétermination des droits fondamentaux	75
B. Droits fondamentaux et multiculturalisme	75
C. Un contrôle juridico-politique	77
D. Relation avec l'idéal démocratique	78

<b>V. Brève synthèse</b>	<b>80</b>
--------------------------	-----------

## **4<sup>ÈME</sup> PARTIE : LES INSTITUTIONS POLITICO-JURIDIQUES DE LA SUISSE**

<b>I. Propos liminaires</b>	<b>81</b>
-----------------------------	-----------

### **II. L'Assemblée fédérale**

1. Les sources normatives	81
A. Les sources constitutionnelles	81
B. Les sources législatives	82
2. L'architecture : un système bicaméral	83
3. Les Chambres de l'Assemblée fédérale	84
A. Le Conseil des États	84
B. Le Conseil national	86
C. Éléments communs aux deux Chambres en matière de députés	87
4. Compétences de l'Assemblée fédérale	88
A. Art. 148 Cst.	88
B. Art. 163 à 173 Cst.	90
C. Art. 173 al. 2 Cst.	96
5. Procédure législative et actes adoptés	96
A. Quelques éléments de procédure législative	96
B. Nature des actes législatifs	98
6. Votes	100

7.	Parlement et exécutif : instruments spécifiques	100
8.	Organes du Parlement	101
<b>III. Le Conseil fédéral</b>		<b>103</b>
1.	Les sources normatives	103
A.	Les sources constitutionnelles	103
B.	Les sources législatives	103
2.	L'architecture de l'exécutif	104
3.	Election des membres de l'exécutif, incompatibilités, fin de mandat et immunités	105
A.	Election des membres de l'exécutif	105
B.	Incompatibilités	107
C.	Fin de mandat	107
D.	Immunités	108
4.	Compétences du Conseil fédéral	108
A.	Propos liminaires	108
B.	Prérogatives gouvernementales et administratives	108
C.	Prérogatives législatives	109
a.	Propos introductifs	109
b.	Pouvoir réglementaire	109
c.	Initiative législative	111
d.	Les pleins pouvoirs	111
D.	Autres prérogatives	111
E.	Relations entre prérogatives parlementaires et exécutives	112
5.	Principe de collégialité, séances hebdomadaires et délibérations	113
6.	Difficultés contemporaines	114
<b>IV. Tribunal fédéral et instances judiciaires fédérales</b>		<b>115</b>
1.	Les sources normatives	115
A.	Les sources constitutionnelles	115
B.	Les sources législatives	115
2.	Pouvoir judiciaire et fédéralisme	116
3.	Quelques éléments de base quant au Tribunal fédéral	117
A.	Siège, cours et délibérations	117

B.	Nombre et désignation des juges	118
C.	Durée du mandat et critères d'éligibilité	119
4.	Compétences du Tribunal fédéral	119
A.	La question du contrôle de constitutionnalité et problématiques connexes	119
B.	L'application uniforme du droit fédéral	121
C.	Litige entre collectivités publiques	121
5.	Voies de droit	122
6.	Difficultés contemporaines	123
<b>5<sup>ÈME</sup></b>	<b>PARTIE : RÉPARTITION DES COMPÉTENCES ET DOMAINES D'ACTION DE L'ÉTAT FÉDÉRAL</b>	<b>125</b>
<b>I.</b>	<b>Propos liminaires</b>	<b>125</b>
<b>II.</b>	<b>Affaires étrangères</b>	<b>125</b>
A.	Propos liminaires et répartition des compétences	125
B.	Objectifs poursuivis	127
<b>III.</b>	<b>Armée</b>	<b>127</b>
<b>IV.</b>	<b>Formation</b>	<b>129</b>
A.	Scolarisation élémentaire	129
B.	Formation professionnelle et études supérieures	131
C.	Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation	131
<b>V.</b>	<b>Environnement, aménagement du territoire et questions connexes</b>	<b>132</b>
A.	Environnement	132
B.	Aménagement du territoire	133
C.	Questions connexes	134
<b>VI.</b>	<b>Transports</b>	<b>135</b>
<b>VII.</b>	<b>Économie</b>	<b>137</b>

<b>VIII. Ressortissants étrangers et nationalité</b>	<b>140</b>
<b>IX. Assurances sociales</b>	<b>141</b>
<b>X. Éthique</b>	<b>143</b>
A. Propos introductifs et matériel de guerre	143
B. Sciences de la vie et invalidité	144
C. Autorités et instances concernées	146
<b>XI. Droit civil et droit pénal</b>	<b>146</b>
A. Droit civil	146
B. Droit pénal	147
<b>XII. Finances et fiscalité</b>	<b>148</b>
<b>6<sup>ÈME</sup> PARTIE : DROIT INTERNE ET DROIT INTERNATIONAL</b>	<b>151</b>
<b>I. Propos liminaires</b>	<b>151</b>
<b>II. Monisme et dualisme</b>	<b>151</b>
<b>III. Applicabilité directe et indirecte</b>	<b>152</b>
<b>IV. La place du droit international dans l'ordre juridique suisse</b>	<b>154</b>
1. Primauté de principe du droit international ?	154
2. La pratique prétorienne	155
A. L'interprétation conforme	155
B. Une compréhension évolutive des rapports	155
3. La constitutionnalité de l'évolution prétorienne	157
4. Du « jugislateur »	159
A. Définition	159
B. Le jugislateur international	160
C. Vers un jugislateur national ?	160
5. Synthèse : l'émergence de tensions qualifiées	161

<b>7<sup>ÈME</sup> PARTIE : LA RÉVISION DE LA CONSTITUTION</b>	<b>163</b>
<b>I. La voie/x de la démocratie directe</b>	<b>163</b>
<b>II. La révision par le biais de la démocratie représentative</b>	<b>163</b>
<b>8<sup>ÈME</sup> PARTIE : LES DÉFIS DE LA CONSTITUTION</b>	<b>167</b>
<b>I. Propos liminaires</b>	<b>167</b>
<b>II. Constitution, émotions et État de droit</b>	<b>167</b>
1. Problématique	167
2. Limitations possibles des risques	168
A. Augmentation du nombre de signatures et délai d'attente	168
B. Nouvelles limites matérielles ? Proportionnalité, droits de l'homme et droit international	169
3. Synthèse	172
<b>III. Constitution et régionalisation : l'émergence d'un « droit convenstitutionnel »</b>	<b>172</b>
<b>IV. Constitution et globalisation</b>	<b>174</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b>	<b>175</b>
<b>INDEX DES MOTS-CLEFS</b>	<b>183</b>